

DIVERS

Association Belge de Standardisation

(A. B. S.)

Règlement relatif aux constructions métalliques soudées

(Projet soumis à l'enquête publique.)

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique le projet n° 62 pour un *Règlement relatif aux constructions métalliques soudées*.

Le but poursuivi est de créer des spécifications types pour le calcul et la construction des ouvrages métalliques soudés, spécifications propres à uniformiser les méthodes employées par les différents constructeurs, et à les mettre tous sur le même pied lors de la rédaction de projets pour lesquels ils sont mis en concurrence.

Le nouveau règlement traite uniquement du nouveau mode d'assemblage qu'est la soudure; il n'apporte aucune dérogation aux règlements généraux sur les constructions métalliques déjà publiés par l'A.B.S. et dont les prescriptions valent pour les constructions soudées.

La Commission spéciale a convenu de traiter la question de la soudure, successivement, dans les charpentes, dans les réservoirs et dans les ponts, domaines pour chacun desquels il existe un règlement particulier de l'A.B.S., et d'aborder en premier lieu l'étude des charpentes soudées, qui donnent lieu au plus grand nombre de prescriptions d'application générale.

La Commission a reconnu qu'il y avait une réelle urgence à formuler et à diffuser des règles précises pour : l'agrégation des entrepreneurs de travaux de soudure, l'agrégation du procédé de

TABLEAU

DES

MINES DE HOUILLE

en activité

DANS LE ROYAUME DE BELGIQUE

au 1^{er} janvier 1934
